



*propre définition de la liberté religieuse, elle a désormais désigné sa sélection d'enseignants catholiques officiels ». Visiblement outré par les déclarations irresponsables d'**America**, le cardinal, si je puis m'exprimer ainsi, en "remet une couche" quelques paragraphes plus loin : « il y en a, comme au magazine **America**, qui veulent que nous cédions et arrêtons le combat en disant qu'il s'agit là d'une affaire strictement politique », alors qu'il s'agit bien d'une attaque en règle contre la liberté religieuse et, à cet égard, le cardinal **Dolan** a bien raison de rapporter l'incroyable déclaration du gouverneur **Mike Huckabee** (un pasteur baptiste !) : « Dans cette affaire, nous sommes tous des catholiques ».*

Les discussions étant au point mort avec le gouvernement, le cardinal **Dolan**, s'appuyant sur le récent arrêt de la **Cour suprême des États-Unis (Hosanna Tabor v. EEOC)**, rendu à l'unanimité des neuf Juges, qui confirme que le Premier Amendement doit s'entendre pour le droit d'une Église de choisir des employés répondant à ses principes religieux, envisage désormais un recours devant les tribunaux : « *notre conférence épiscopale (...) travaille avec des cabinets d'avocats de premier plan, qui sont si sensibles à cette affaire qu'ils nous représenteront bénévolement* ». On notera le présent et futur – le conditionnel ne semble plus de mise désormais – employés par le cardinal **Dolan**, qui avertit, ses confrères dans l'épiscopat : « *Dans les tout prochains jours, vous en apprendrez davantage sur ce développement encourageant et bienvenu* ».

« *Nous devons nous préparer à des temps difficiles* », met en garde le cardinal. Que nos prières accompagnent le courageux épiscopat américain dont la fermeté devrait inspirer d'autres épiscopats à l'échine un peu trop souple...